



À QUI PROFITE LE TEMPS PARTIEL?

Par Barnabé Fournier

Horaire de travail

Vice-championne européenne du temps partiel, la Suisse est de plus en plus confrontée aux questions macroéconomiques que soulève ce mode d'organisation du travail

Les Suisses adorent le temps partiel. Le pays se classe même au deuxième rang du classement européen en la matière, avec 42% de la population active ne travaillant pas à plein temps. Ce constat, précieux indicateur de notre rapport au monde professionnel, pose aussi d'importantes questions sociétales. À qui profite véritablement le temps partiel? Deux économistes experts du sujet, Rafael Lalive, professeur à l'Université de Lausanne, et Giovanni Ferro-Luzzi, professeur à l'Université de Genève et à la Haute École de gestion de la HES-SO Genève, y répondent en quatre points.

AUX FEMMES, OUI MAIS...

En Suisse, avec un taux d'activité de 62% en 2023, les femmes sont relativement nombreuses sur le marché du travail. Un chiffre qui s'explique en grande partie par la prévalence du temps partiel parmi ces emplois. «La flexibilité du marché du travail helvétique permet aux jeunes mères de ne pas s'en retirer totalement. Ce n'est pas le cas dans de nombreux pays latins», explique Giovanni Ferro-Luzzi. Quatre emplois à temps partiel sur cinq sont ainsi occupés par des femmes. «Si cette opportunité est précieuse, il ne faut pas l'idéaliser pour autant, poursuit le professeur. La réduction du taux d'activité répond bien souvent à une contrainte plutôt qu'à un choix.»

En cause, selon lui, des politiques familiales trop pauvres. «Les crèches sont chères et saturées. Puisque les salaires des femmes se situent souvent plus bas, et que la vision traditionnelle de la famille prédomine encore, ce sont généralement elles qui adaptent leur taux d'activité pour s'occuper des enfants. Avec, bien souvent, d'importantes répercussions sur leur santé financière», conclut-il. La récente croissance du temps partiel chez les hommes pourrait être interprétée comme une forme de prise de conscience. Mais quand bien même cette évolution contribue à «une meilleure répartition du travail domestique» selon Rafael Lalive, elle reste davantage motivée par la possibilité de suivre une formation que par le devoir de s'occuper des enfants.

AUX RETRAITÉS, SÛREMENT PAS

C'est le corollaire du point précédent. Si le temps partiel pénalise autant les femmes, c'est notamment parce que la réduction du taux d'activité entraîne de lourdes répercussions sur leurs retraites. Il y a d'abord le premier pilier. Pour prétendre à la rente maximale, il faut avoir perçu, sur l'ensemble de sa carrière, un salaire annuel moyen de 85'320 francs. Seulement, le temps partiel, puisqu'il diminue inévitablement le revenu, empêche souvent d'atteindre ce seuil, et conduit ainsi à une rente partielle.

Son impact se révèle encore plus brutal sur le deuxième pilier. Ici, les cotisations ne se basent pas sur le salaire brut, mais sur le salaire coordonné, soit le revenu annuel après déduction d'un montant fixe de 26'460 francs. Un calcul dont l'effet est d'autant plus pénalisant que le taux d'activité est faible.

Prenons l'exemple d'un salaire annuel de 60'000 francs. Le salaire coordonné est alors de 33'540 francs. En réduisant son taux d'activité – et donc son revenu – de moitié, le salaire coordonné chute à 3540 francs. Dans ce cas, travailler à mi-temps revient donc à diviser par près de dix le montant pris en compte pour le calcul de la retraite.

AUX BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS, C'EST UN DÉBAT

Diminuer son taux d'activité peut paradoxalement mener à certains bénéfices financiers. C'est le cas lorsque le salaire à temps partiel ouvre la voie à des subsides pour l'assurance maladie. Il peut ainsi se révéler contre-productif d'augmenter son taux d'activité si cela entraîne la perte de ces soutiens publics. «C'est ce qu'on appelle des trappes à inactivité», indique Giovanni Ferro-Luzzi. Des incitations négatives à l'emploi que combat fermement le conseiller national PLR Philippe Nantermod.

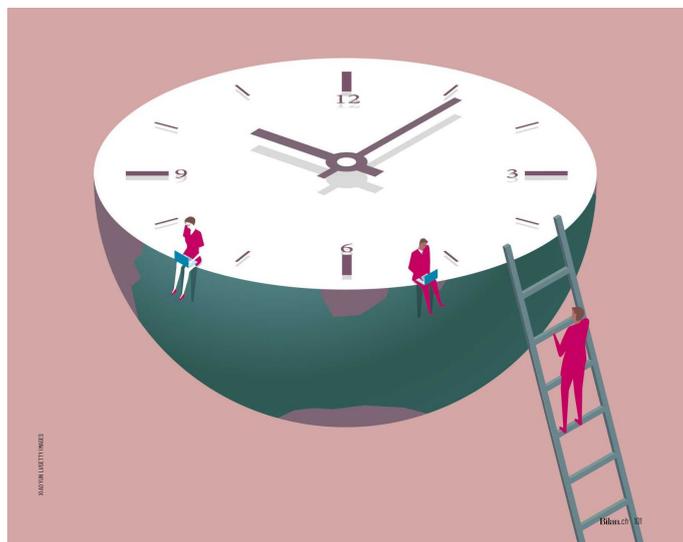
Selon le député, qui entend limiter les subsides pour les personnes actives par choix à moins de 80%, ce n'est pas à la société de prendre en charge le bien-être de ceux qui décident de moins travailler. «Il s'agit là d'un arbitrage entre équité et efficacité, analyse Giovanni Ferro-Luzzi. Sommes-nous prêts à renforcer l'efficacité du système au risque de le rendre moins équitable?» L'acceptation, début mai, d'une motion sur le sujet par le Grand Conseil valaisan signale du moins que cette question s'est définitivement invitée dans le débat politique.



«LES PERSONNES MIEUX FORMÉES MÈNENT EN MOYENNE DES VIES PLUS SAINES»

Les études tertiaires, largement subventionnées, garantissent souvent un revenu confortable. Avenir Suisse estime à 53% l'écart salarial entre un diplômé universitaire et un employé issu d'un apprentissage. Un avantage financier généralement compensé par les impôts plus élevés qu'ils paient tout au long de leur vie. Toutefois, lorsque ceux-ci optent pour le temps partiel, ce contrat social implicite vole en éclats.

Pour corriger ce déséquilibre, les jeunes PLR militent, depuis décembre 2024, pour le remboursement rétroactif des frais d'études. «Cette proposition répond à l'idée que l'État ne doit pas intervenir lorsque le bénéfice final est capté par l'individu», explique Rafael Lalive. Pour le chercheur, cependant, les apports d'un diplôme universitaire dépassent largement la seule logique individuelle. «Les personnes mieux formées mènent en moyenne des vies plus saines et, de ce fait, coûtent moins à la collectivité», illustre-t-il. De même, les travailleurs à temps partiel, moins exposés aux maladies liées au stress au travail, évitent à la société des coûts importants. «Aborder le temps partiel uniquement sous l'angle du PIB est de toute façon réducteur. Rien ne garantit que le plein temps procure une plus grande satisfaction nationale. Dans un monde libéral, chacun doit pouvoir, au sein d'un cadre donné, trouver son bonheur à sa manière», conclut le professeur, qui vient lui-même de réduire son taux d'activité de 20%. ■



«Aborder le temps partiel uniquement sous l'angle du PIB est réducteur. Rien ne garantit que le plein temps procure une plus grande satisfaction nationale.»

Rafael Lalive, professeur à l'Université de Lausanne